

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Un an... 15
Six mois... 8
Trois mois... 5
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.

Annouces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 38 ;
A EWIG,
Rue Fléchet, 2.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :

A PARIS,
chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 AVRIL 1880.

Bulletin politique.

Au cimetière du Père-Lachaise, sur la
tombe d'un communard, des communards
insultent la Chambre des députés.

Dans une réunion publique, un député,
sous prétexte de rendre compte de son man-
dat à ses électeurs, insulte le gouverne-
ment et les chefs du parti républicain. Dans
un banquet électoral, un ministre, dans le
but de défendre une politique imprudente,
insulte le Sénat.

Les républicains dénoncent les républi-
cains ; la Chambre, cette fameuse Chambre,
résultat de la coalition des 363, est devenue
suspecte aux nouvelles couches.

Le cabinet, ce cabinet pur de tout alliage
monarchique, est considéré comme une as-
sociation de réactionnaires.

Les décrets du 29 mars, eux-mêmes, sont
suspects : on les accuse de n'être pas de
vrais décrets, de n'être que des décrets pour
rire.

Et de tout ainsi.
Les fonctionnaires nommés par le nouvel
ordre de choses sont accusés de suivre les
errements du passé et de trahir les intérêts
de la démocratie.

Enfin le « grand parti » républicain sem-
ble divisé en deux camps bien distincts :
D'un côté, les suspects ; de l'autre, les dé-
nonciateurs.

Les suspects, ce sont ceux qui ont une si-
tuation ; les dénonciateurs sont ceux qui n'en
ont pas et qui en désirent une.

Électeurs veulent devenir députés ;
Députés veulent devenir ministres.

Au cimetière du Père-Lachaise, on a tra-
vaillé à démolir la majorité actuelle de la
Chambre ; au cirque Fernando, on a sapé le
cabinet.

Enfin M. Ferry a dénoncé le Sénat, dans

le but de se recommander à la bienveillance
des futurs vainqueurs.

En vérité, la société républicaine com-
mence à prendre un vilain aspect.

Il sera bientôt temps de chercher autre
chose.

Les divisions s'accroissent de plus en plus
dans le parti républicain, et il nous est agré-
able de compter les coups que se portent les
champions révolutionnaires.

M. Clémenceau a déclaré dimanche que la
« politique des résultats sans résultats » était
une politique de « déceptions ».

Accusé d'incapacité et convaincu d'im-
puissance, l'opportunisme a essayé de rail-
ler les « théories » bonnes à discuter dans
« une académie politique », et la feuille de
M. Gambetta a reproché à l'orateur radical
de n'être ni « sérieux » ni « pratique ».

La République française a été maladroite
dans sa défense, et la Justice a répondu avec
aigreur :

« Et qu'était donc le discours, sinon un
discours de politique pratique ? »

« Roulait-il sur des réformes théoriques
que l'on peut concevoir ou sur la comparai-
son de ce qu'on a fait et de ce qu'on aurait
pu faire ? »

« A quel point de vue examinait-il les
problèmes constitutionnels de la seconde Cham-
bre et de la présidence ? — Au point de vue de
leur valeur doctrinale ou au point de vue
de leurs conséquences pratiques dans la si-
tuation ? »

« C'est par un étrange défi au bon sens
public que ceux-là revendiquent précisément
le monopole de l'esprit pratique qui donnent
le spectacle d'une politique de mots et d'a-
vortement. »

« Rétablissons les situations : il y a vingt-
huit mois que le régime du 16 Mai a été
vaineu ; il y a seize mois que la République
a pour elle tous les pouvoirs publics ; depuis
ce temps, les hommes qui se qualifient de
pratiques ont le pouvoir ; qu'est-ce qu'ils ont
fait ? — Nous ne sommes pas exigeants. —
Qu'on nous montre une grande réforme, une

seule. Qu'on nous montre une loi de liberté,
une seule. Qu'on nous montre un résultat,
un seul. »

« Ce qui ressortait avec une force acca-
blante du discours de M. Clémenceau, c'é-
tait précisément la preuve de ce fait que la
politique actuelle aboutit, tantôt à l'avorte-
ment, tantôt à l'ajournement, toujours à la
déception. »

Oui, ajoute l'Union, la politique républi-
caine aboutit à l'avortement, à l'ajourne-
ment, à la déception. La France en fait la
triste et dangereuse expérience : elle voit
son repos compromis, sa liberté menacée,
ses intérêts méconnus, ses principes outragés,
aussi bien par les opportunistes que
par les radicaux.

Nous attendons la fin de l'épreuve avec
une patriotique et chrétienne confiance.

Voici maintenant que M. Clémenceau
trouve plus fort que lui. Il y a le groupe des
collectivistes qui adresse une véritable som-
mation à l'orateur du Cirque Fernando, et
l'Égalité publie en tête de ses colonnes, sous
le titre de Mise en demeure, l'article que voici :

« Dans le compte rendu de la réunion où
M. Clémenceau a rendu compte de son man-
dat à un certain nombre de ses électeurs, la
Justice met dans la bouche du député de
Montmartre les paroles suivantes à l'adresse
des collectivistes révolutionnaires :

« Quand, au lieu de creuses déclamations
et de provocations insidieuses, on m'ap-
portera des arguments sérieux, je suis
prêt, sachez-le bien, à les discuter. »

« Convoquez-nous dans de vastes salles ;
ouvrez-en les portes toutes grandes, et, qui
que vous soyez, je vous répondrai, soyez-
en sûrs. (Bravos et acclamations.) »

« Rien de plus formel que cet argument.
Nous venons mettre M. Clémenceau en de-
meure de le remplir, « les arguments sé-
rieux » qu'il réclame, nous sommes prêts à
les lui « apporter ; » qu'il choisisse lui-mé-
me parmi les grandes salles de Paris, et, au
jour et à l'heure qu'il lui aura plu de fixer,

la lutte s'engagera entre radicaux et socia-
listes.

« Nous ne voulons pas douter de l'accep-
tation de cette proposition, dont le véritable
auteur est le député de Montmartre, lequel
ne saurait, par suite, la décliner sans se con-
vaincre lui-même de « jésuitisme rouge. »

On le voit, M. Clémenceau lui-même est
dépassé. Quel brillant avenir cela promet à
la 3^e République !

Chronique générale.

On lit dans le Constitutionnel :

« Les décrets du 29 mars suppriment la
Constitution même, puisqu'ils substituent à
l'autorité du Sénat, consulté et disant non,
le fantasma arbitraire du pouvoir exécutif
égéré. »

« Est-ce que vous pensez que, dans un
Etat libre bien ordonné, il n'y aurait pas
lieu de mettre en accusation le ministre
pour un si étonnant abus de pouvoir ? Est-ce
que le 16 Mai qui fut patrie a fait le quart de
ce que nous allons voir impuni et peut-être
trionphant ? Est-ce que nous n'assistons pas
à un 16 Mai retourné, considérablement
augmenté ? »

« D'après la Patrie, c'est M. Gambetta
qui a donné, assure-t-on, le canevas de l'ar-
ticle qui a paru lundi dans la République
française, en réponse au discours de M. Clé-
menceau. »

« M. le ministre des affaires étrangères
va adresser à tous les représentants de la
France à l'étranger une circulaire très-éten-
due contenant l'exposé rétrospectif de la po-
litique suivie par la France dans toutes les
questions extérieures depuis l'arrivée de M.
de Freycinet aux affaires. »

« Le cardinal prince Lucien Bonaparte,
les princes Charles-Napoléon Bonaparte, son
frère cadet, et Louis-Lucien Bonaparte, vien-
nent de protester contre les décrets du 29

FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

LE DOCTEUR

JACQUES HERVEY

(Suite.)

XIX

Après le déjeuner et tandis qu'Adrienne était
dans sa chambre, Jean Malicorne, Julienne et
Prosper se réunirent chez ce dernier en concilia-
bule secret.

Jean Malicorne apprit à sa femme et à son fils ce
qu'il savait ; en même temps il leur expliqua le
plan odieux qu'il avait conçu. Comme ce plan se
déroula par des faits, il est inutile d'en entretenir
le lecteur. Il suffit qu'il sache que les trois complices,
après une heure de cette conférence, furent
complètement d'accord sur la marche à suivre.

Les agissements des trois personnages allaient se
succéder et s'entremêler avec une telle rapidité
qu'Adrienne, égarée de leurs coups, ne devait
pas avoir le temps de la réflexion ; elle devait,
selon eux, s'avouer bientôt vaincue et se soumettre
sans condition.

Madame Malicorne eut l'honneur du début dans
cette glorieuse entreprise.

Dans l'après-midi, madame Gendronneau, stylée
convenablement par Jean Malicorne, qui avait fait
une visite dans le village, vint causer avec Julienne.
Adrienne était présente à cet entretien.

« Qu'est-ce que j'ai donc entendu dire ce matin
du nouveau médecin ? demanda madame Malicorne. »

« Tu veux parler de M. Hervey ? fit la Gen-
dronneau. »

« Oui. »

« Ce nom, Adrienne releva la tête. »

« Ah ! ma chère, des horreurs ! Il n'y a que ces
Parisiens pour oser se conduire de pareille façon
et apporter le trouble dans les familles. »

« Qu'a-t-il donc fait ? »

« Des abominations ! Tu te souviens d'Annette,
la fille de Letellier, une grande brune qui a disparu
de Château-Bernard, il y a deux mois ? »

« Oui ; eh bien ? »

« Eh bien, elle est revenue chez son père. Tu
devrais comment celui-ci l'a reçue ! Alors Annette,
pas bête, a tout avoué. C'est M. Hervey qui l'a
débouchée ; il l'a emmenée dans sa voiture, un
beau soir, à Coulange-la-Vineuse, et l'a mise chez
Hardy, au Coq-d'Or, où il allait la voir deux fois
par semaine. Mais il paraît que la belle Suzanne,
la servante de M. Hervey, une gaillarde, celle-là,
s'est fâchée de ça. Dame, tu sais ? les servantes-
maîtresses, c'est exigeant. Elle a tout voulu pour
elle et a menacé le médecin de le quitter. Il

paraît que M. Hervey tient à Suzanne, car il a cessé
ses visites à Coulange-la-Vineuse. Hardy, qui
n'était pas payé, s'est impatienté ; il a ramené
Annette chez son père et s'est présenté chez le
médecin avec sa note. Tu vois la figure de M.
Hervey et celle de Suzanne à cette réclamation.
La servante s'est trouvée mal, et le maître a payé.
Mais tout n'est pas fini. Letellier veut intenter un
procès à M. Hervey ; sa fille est mineure : c'est une
affaire de cour d'assises. Ah ! ça va lui coûter cher,
au médecin, pour apaiser le bonhomme ! »

« Comment as-tu donc appris tous ces détails ?
demanda madame Malicorne. »

« Par Hardy, qui a soupé hier chez nous. Ah !
j'en sais bien d'autres, ma chère ; il paraît que le
médecin et Annette faisaient une vie de possédés à
Coulange-la-Vineuse ; tout le monde en était scan-
dalisé. »

« Ça va lui faire du tort, à ce nouveau médecin. »

« Sans compter son intrigue avec la femme du
notaire de Vermanton. Si jamais M. Fromentin
apprend que le médecin est l'amant de sa femme,
ça finira mal pour M. Hervey. »

« C'est un homme bien dangereux que ce M.
Hervey ! Le connais-tu ? »

« Oui ; un air sainte nitouche, quoi ! On lui
donnerait le bon Dieu sans confession. »

« À qui se fier, Seigneur ! s'écria la Malicorne
d'un ton de componction. »

Ainsi, ces deux exécrables mégères ne se conten-
taient pas de la calomnie ; pour la satisfaction d'un
vil intérêt, elles ternissaient la pureté virginale de la
jeune fille et portaient dans son cœur et dans son
imagination, par la dépravation de leurs récits, le
trouble et l'inquiétude ; elles déchiraient le voile
sacré de primitive innocence qui enveloppait
Adrienne.

C'était odieux.

Adrienne pâlisait et rougissait tour à tour ; son
cœur bondissait tantôt de colère, tantôt de jalousie,
tantôt de désespoir, tantôt de honte ; ses yeux
s'emplissaient de larmes, et tous ses efforts étaient
impuissants à les refréner.

Il arriva un moment où elle ne put supporter
cet entretien ; elle se leva pour cacher ses pleurs,
et se réfugia dans sa chambre.

Ni l'une ni l'autre des deux femmes n'eut l'air
de s'apercevoir de son départ.

Quand, une heure plus tard, Adrienne revint
dans la salle commune, madame Malicorne était
seule. Le visage de la jeune fille portait les traces
des larmes qu'elle avait versées ; son cœur était
brisé par les révélations qu'elle avait entendues.

Le premier amour, l'amour pur et chaste de la
jeune fille, est une plante délicate que les décep-
tions étouffent, que la jalousie rongée, sous le
souffle impur de la calomnie, la fleur se penche,
s'abat et meurt.

mars et l'approbation que leur a donnée le prince Jérôme.

— Le *Moniteur officiel de l'empire allemand* annonce que, en vertu de la loi contre les socialistes, l'entrée en Allemagne est interdite aux numéros de janvier, de février et de mars de la *Revue socialiste*, qui est imprimée à Lyon et paraît à Saint-Cloud, près Paris.

On lit dans l'*Union* :

« Nous avons encore à enregistrer un exploit du conseil municipal de Paris, ou plutôt d'un membre du conseil ; mais comme tous les membres de cette assemblée communarde sont, d'après leurs principes, solidaires les uns des autres, nous faisons peser sur tous la responsabilité des faits et gestes de chacun.

» D'ailleurs, la mesure proposée par M. Ulysse Parent est assez despotique pour qu'elle soit votée avec enthousiasme par cette réunion radicale.

» Nous avons annoncé la vente d'objets d'art qui allait bientôt avoir lieu au profit des écoles congréganistes libres de la Ville de Paris, et nous avons donné les noms des artistes de talent qui ont si généreusement apporté leur concours à cette œuvre si éminemment libérale et chrétienne.

» Cette vente a exaspéré M. Ulysse Parent qui ne peut comprendre comment on ose ainsi protester contre les décisions du conseil municipal de Paris, et venir en aide aux Frères et aux Sœurs que ces citoyens voudraient voir réduits à la misère. Il vient de proposer au conseil « d'exclure des concours ouverts par la ville de Paris tout artiste, peintre, sculpteur ou graveur, qui aura donné son adhésion à la souscription artistique au profit des écoles chrétiennes, et de ne leur faire à l'avenir ni achat, ni commande. »

» L'esprit qui anime le conseil municipal se répand également dans les administrations qui en dépendent. Lorsque le gouvernement a entrepris la désorganisation des bureaux de bienfaisance, les officieux ont crié bien haut que les nouveaux administrateurs se montreraient d'une impartialité exemplaire et qu'ils viendraient en aide tout aussi bien aux catholiques qu'aux libres-penseurs.

» La réponse ne s'est pas fait attendre. Les nouveaux bureaux de bienfaisance de Paris, à l'exception de celui du 4^e arrondissement, viennent de refuser de contribuer, ainsi qu'ils en avaient l'habitude, à l'habillement des enfants pauvres élevés dans les institutions congréganistes et qui font leur première communion.

» Nous avons déjà donné d'assez nombreux exemples de ce que sont ces hommes qui affichent partout les grands mots de liberté, d'égalité et de fraternité. Un seul mot les qualifie, ce sont des *farceurs*.

M. Lepère n'a pas craint d'apposer sa signature à un odieux et stupide arrêt de proscription contre les Jésuites.

Est-ce à dire qu'Adrienne n'aimait plus Jacques Hervey ? Non ! Mais cet amour venait de subir une de ces épreuves douloureuses qui laissent au cœur de saignantes blessures.

Elle ne pouvait soupçonner d'un infâme concert Julien Malicorne et la femme Gendronneau, si bien qu'une voix secrète protestait en elle contre ces accusations odieuses, elle était décidée à rentrer immédiatement au couvent.

L'idée de se venger, en épousant Prosper Malicorne, ne lui était pas venue ; elle l'eût eue qu'elle l'eût repoussée sur l'heure. Par un singulier phénomène, la déception qui la frappait au sujet de Jacques Hervey lui faisait éprouver une horreur profonde pour Prosper.

Le but que s'était proposé Jean Malicorne était donc loin d'être atteint.

— J'ai des achats à faire dans le village, dit Julien à Adrienne ; veux-tu venir avec moi ?

La jeune fille redoutait de se trouver seule avec Prosper, qui pouvait rentrer d'un moment à l'autre ; elle accepta.

Cette proposition de madame Malicorne n'avait pas été faite sans but, comme on va le voir.

Elle entra d'abord chez le boucher.

Les prétendus débordements de Jacques Hervey furent mis sur le tapis, et l'on en conta de toutes les couleurs. Au dire du boucher et de sa femme, le médecin avait mis à mal trois ou quatre filles du

Dans un article justement intitulé : « *JUDAS* ! » le *Courrier du Havre* rappelle au ministre de l'intérieur quelques souvenirs de son adolescence :

« M. Ch. Lepère est né à Auxerre d'une vieille et honorable famille de la basse Bourgogne. La religion était en grand culte dans la maison. Quand l'enfant fut en âge de commencer ses études, ses pieux et vénérés parents le confièrent aux Jésuites. Ils étaient déjà persécutés. Leurs collèges, fermés en France en 1845, s'étaient rouverts un peu partout, en dehors de la frontière, mais le plus près possible de cette France dont le séjour leur était interdit.

» C'est là, sur la terre d'exil, que venaient les trouver des générations de jeunes Français, l'élite de notre société par la naissance, la fortune, l'éducation et le respect des traditions royalistes et chrétiennes.

» Charles Lepère fut conduit en Belgique et admis au collège de Bruges, à Bruxelles.

» L'élève répondit aux soins des révérends Pères. On le citait comme un modèle de travail, de discipline et de piété.

» En 1848, après les journées de février, Ch. Lepère, ardent royaliste, applaudit à la chute de la dynastie d'Orléans et se mit à la tête de ses jeunes camarades pour organiser une manifestation royaliste au collège. Les vaillants humanistes ornèrent leurs casquettes d'une cravate blanche et firent retentir les cours et les préaux du vieux cri national : « Vive le roi ! » C'est Henri V qu'appelaient au trône de France leurs vœux et leurs acclamations enthousiastes. Les bons Pères durent interposer leur autorité. Les cocardes blanches disparurent une à une. La dernière qui tomba fut celle que portait Ch. Lepère. On ne put l'amener lui-même à se séparer de l'emblème royaliste. C'est son professeur, encore aujourd'hui vivant, qui dut arracher l'insigne séditieux. Ch. Lepère, pleurant les meilleures larmes de sa vie, poussa, en pleine classe, dans un sanglot, le cri : « Vive le roi ! A bas la République ! »

» Et c'est cet homme qui a mis sa signature au bas du décret de proscription des Jésuites ! C'est plus qu'un crime, c'est une honte !

» Il est à Auxerre une sainte et digne femme qui, depuis longtemps, pleure le prodige, dernier héritier du nom jusque-là considéré des Lepère : c'est la sœur unique du proscripteur des Jésuites. Pour l'honneur de son nom, par reconnaissance pour les maîtres dévoués de sa jeunesse, par égard pour cette pauvre femme, M. Ch. Lepère ne devait jamais se faire le complice et, qui plus est, l'exécuteur des hautes œuvres de la République contre des prêtres qui lui ont prodigué d'innombrables trésors de dévouement et d'affection.

» Nous n'avons pas le courage d'insister. Ce phénomène d'ingratitude, inspiré par la passion politique et l'ambition du pouvoir, est l'un des exemples les plus tristes du degré d'abjection auquel peut descendre le sens humain dépravé.

village. L'aventure d'Annette Letellier, racontée de nouveau avec force commentaires, fut le bouquet de ce feu d'artifice.

De chez le boucher, madame Malicorne passa chez l'épicier. Ce fut la même ritournelle.

Chez Brunet, le mercier, on broda sur le tout, on amplifia les détails ; de nouveau l'on mit en scène madame Fromentin et la servante Suzanne ; on cita des faits, on précisa le jour et l'heure. C'était à convaincre les plus incrédules.

Ce supplice horrible dura plus de deux heures. Pendant tout ce temps, calme, froide, impassible en apparence, mais l'âme brisée, Adrienne fut contrainte d'écouter ces abominables calomnies. L'impitoyable regard de Julien Malicorne se portait sur elle, croyant trouver dans les traits de la jeune fille les traces de sa confusion et de son désespoir ; mais Adrienne, à part une pâleur qui ne lui était pas habituelle, ne laissa pas un moment soupçonner les combats qui se livraient dans son cœur.

Dans la rue, Julien Malicorne aperçut au loin une jeune fille qui sortait d'une maison.

— Tiens, dit-elle à Adrienne, voici Annette Letellier, la bonne amie de M. Hervey.

Adrienne se retourna vivement ; elle ne put qu'entrevoir la personne qui lui désignait madame Malicorne, sans arriver à distinguer ses traits.

(A suivre.)

ARMAND LAPONTE.

On lit dans le *Mot d'Ordre* :

« Le mariage purement civil du citoyen Albert Le Bouvier et de la citoyenne Rachel Chailloult vient d'être célébré à la mairie du dixième arrondissement, rue du Faubourg-Saint-Martin. Les deux époux appartiennent au groupe de la libre-pensée, qui vient de se constituer dans le dixième arrondissement.

» M^{lle} Hubertine Auclerc, secrétaire de ce groupe, s'est approchée, après la cérémonie, des nouveaux mariés, et les a félicités de l'exemple d'indépendance qu'ils donnaient, en s'affranchissant du préjugé qui fait passer de la mairie à l'église ; elle leur a rappelé qu'ils devaient se considérer comme égaux, marchant de pair dans la vie, et que leurs idées, leurs aspirations, leurs croyances devaient être communes.

» Une quête, faite, moitié au profit des amnésités, et moitié pour la libre-pensée, a produit une somme de 40 francs.

La citoyenne Auclerc prêchant aux mariages et donnant une bénédiction civile aux époux ! Ça c'est un comble !

NOS MŒURS PUBLIQUES.

C'est sous l'empire d'un profond sentiment de tristesse, dit le journal *En Avant*, que nous commençons cet article. Si nous n'obéissons qu'à ce sentiment, peut-être ne l'écririons-nous pas. Nous laisserions passer sans tourner la tête, sans lui donner un regard, ce cortège sans fin de hontes et d'infamies. Dans l'espoir de les tenir secrètes, nous envelopperions nos plaies et nos misères d'ombre et de silence.

Mais ces plaies et ces hontes, elles s'élèvent effrontément au grand jour ; elles nous coudoient sur les promenades, dans les rues, au théâtre, et jusque dans l'enceinte sacrée de la justice ; elles semblent vouloir jeter un défi à la pudeur et à la conscience publiques indignées ; et alors notre patriotisme et notre honnêteté se révoltent et se dressent pour protester.

Ce n'est que trop vrai ! Dans ces dernières années, nos mœurs publiques sont descendues à un niveau de dégradation tel que nous nous demandons si nous sommes encore la France, dont le nom fut toujours synonyme de courage et de respect. Notre sens moral s'oblitère, et dès lors nos caractères s'abaissent et s'avilissent.

Ah ! ne protestez pas, vous qui croyez par intérêt ou naïvement que la République est le règne et le triomphe de la vertu. Dans un procès récent, dont les derniers échos ne sont pas encore éteints, Paris a assisté pendant quatre jours à un lamentable spectacle. Nous avons vu se montrer les plaies dont nous parlons dans toute leur repoussante hideur.

Le prétoire de la cour d'assises, qui devrait inspirer les réflexions douloureuses et les méditations austères, ce prétoire autrefois respecté, a été transformé en un théâtre sur lequel on a vu se dérouler les scènes les plus scandaleuses. Les Alcibiades, les Cléons, les Phrynés, les Laïs du jour s'y étaient donné rendez-vous. On y causait, on y riait, on applaudissait certaines dépositions des témoins, on murmurait à d'autres.

Le réquisitoire de l'avocat général et la plaidoirie du défenseur ont été, le premier, l'objet de manifestations hostiles, la seconde, de témoignages bruyants d'approbation aussi inconvenants les uns que les autres. Des banquettes on avait fait des tables ; on mangeait, on buvait à l'acquittement de l'accusée. Si ce n'était pas l'orgie complète, c'était quelque chose qui y ressemblait à s'y méprendre. Enfin, cette cohue de viveurs et de filles perdues a poussé l'impudeur jusqu'à interrompre l'honorable magistrat qui présidait la cour. Elle voulait un acquittement et elle essayait de peser sur la conscience du jury.

Voilà ce que nous avons vu ! Voilà les hontes qui soulèvent notre conscience et qui nous font crier à notre malheureux pays : « Prends garde ! tu cours à la mort morale, en passant par le déshonneur ! »

Les causes de cette décadence morale, qui précède toujours la décadence politique d'un peuple, ces causes sont multiples. De croyance religieuse, nous n'en avons plus ; on a chassé Dieu de son temple d'abord, on le chasse aujourd'hui du ciel. On avait autrefois en France une foi politique, aujourd'hui, nous n'avons plus que des appétits, des intérêts personnels. Nous rions de la vertu, et le patriotisme de nos pères qui fai-

sait l'étonnement et l'admiration du monde, nous le jetons aux guenilles comme nous faisons d'un habit démodé. Que parlez-vous du respect de la famille ! Il n'y a plus de famille ; ce frein salutaire, principe de toutes les autres, on l'a brisé comme on l'a fait de tous les autres freins. Les convenances nous en connaissons sous ce rapport que la satisfaction de nos volontés. Nous voulons jouir, nous voulons nous divertir, nous nous importons si cela vous choque ! et que nous fait à nous le scandale qui peut suivre. L'armée, la magistrature sont de vieilles idoles auxquelles on a trop longtemps sacrifié. Qu'elles aillent rejoindre toutes les autres !

Eh bien ! il faut le dire : c'est parmi les couches dites éclairées de la société que l'on entend tenir ce langage. Le gouvernement que nous subissons y contribue pour sa bonne part.

Les hommes d'Etat sans prestige qui la composent ont insulté tout ce qui était digne de respect, particulièrement l'armée et la magistrature, et nous avons vu dans ces derniers temps nos meilleurs officiers, nos magistrats les plus intègres, jetés en pâture aux passions mauvaises d'une multitude qu'on s'est plu à griser de théories insensées.

Lorsqu'un peuple en est arrivé à ce degré de faiblesse et d'émaciation morale, lorsqu'il n'a plus que le blasphème et la raillerie sur les lèvres, il est bien près de l'heure où il deviendra la conquête des peuples qui ont conservé le respect de toutes les vertus dont il fait litière, il est bien prêt de disparaître du nombre des nations, à moins qu'une main vigoureuse ne se tende tout à coup vers lui et ne l'arrache à l'abîme.

Cette main, nous l'attendons.

LE PATRIOTISME DU CLERGÉ.

A l'heure où tant de misérables insultent au clergé et veulent proscrire les ordres religieux enseignants, il est opportun de rappeler la conduite de ces héros en robe noire pendant la guerre 1870-71. Cela n'est pas nouveau, mais cela ne saurait trop être répété pour que nul honnête homme n'en ignore.

S'il nous fallait mentionner les noms de tous ceux des membres du clergé qui prêtèrent à nos troupes l'assistance de leur dévouement patriotique, sur les champs de bataille, dans les ambulances ; l'énumération serait trop longue, ce serait impossible.

Pour nous contenter d'une liste qui soit courte, quelque incomplète qu'elle puisse être, nous nommerons seulement, d'après M. d'Avesnes, auteur des *Deux-Frances* :

— Le curé de Gunstail, fusillé pour n'avoir pas voulu servir de guide à l'ennemi.

— L'abbé Henri Gros, aumônier volontaire du 6^e bataillon des mobiles de la Seine, tué, à sa place de bataille, sur le plateau d'Arvon.

— L'abbé Fouqueray, tué parmi les zouaves pontificaux, en gravissant avec eux, sous la mitraille, les pentes du plateau d'Auvours.

— L'abbé Allard, blessé à Buzenval, pendant qu'une canne à la main, il entraînait au feu les soldats de son bataillon, en leur criant : « Allons, mes amis, en avant, et vive la France ! »

— Le curé de Moigny, attaché par les poignets et traîné par deux uhlands au galop de leurs chevaux sur la route, pour avoir appelé aux armes une troupe de francs-tireurs et les avoir conduits dans une position favorable au combat.

— L'abbé X..., curé d'un village de la Meuse, faisant évader et conduisant en lieu sûr cinquante-trois soldats du 4^e bataillon de chasseurs, que les Allemands avaient enfermés dans son église.

— L'abbé Cor, curé d'un village des Ardennes, lié à la queue d'un cheval, traîné sur les chemins et abandonné dans un fossé pour avoir guidé la marche de l'armée française.

— L'abbé Frérot, percé de deux coups de baïonnette pendant qu'il donnait à un soldat mourant les secours de la religion.

— Le curé de Bue, frappé et condamné à être pendu pour avoir refusé d'indiquer à un général prussien la direction prise par l'armée de l'Est.

— Le curé des Horties, venant remplacer, en face du peloton d'exécution, un des six paysans condamnés à être fusillés dans sa paroisse.

— L'abbé Le Goavec, aumônier des mobilisés du Finistère, tué sur le champ de bataille en soignant un blessé.

— L'abbé Miroy, fusillé près de Reims, par les Prussiens, pour avoir commis « le crime de trahison envers les troupes de Sa Majesté. »

— L'abbé Valler, fusillé pour le même crime.

— L'abbé Wurtz, fusillé pour le même crime.

— L'abbé Ravaut, fusillé pour le même crime.

— L'abbé Héas, fusillé pour le même crime.

— Le P. Mercier, Dominicain, frappé de quatre coups de feu au combat de Villers-Bretonneux et décoré pour son courage, sur la proposition du général Faidherbe.

— Le P. Jonin, Dominicain, décoré pour sa bravoure pendant la campagne de l'armée du Nord.

— Le P. Chavagne, Mariste, aumônier des mobiles du Puy-de-Dôme, décoré pour action d'éclat.
 — Le P. Chaboissier, Mariste, qui reçut la médaille militaire pour sa belle conduite sur le champ de bataille.
 — Le P. Briant, Oblat, félicité devant les troupes pour avoir sauvé, au combat de Fréteval, une partie de son bataillon.
 — Le P. X..., Jésuite, ramassant les blessés, sous le feu le plus vif, à la bataille de Saint-Quentin, et rapportant le général du Bessol, qu'un obus venait de jeter à terre.
 — Le P. de Damas, Jésuite, blessé à Belfort, en assistant les soldats aux avant-postes.
 — Le P. de Renerville, Jésuite, blessé à Belfort dans les mêmes circonstances.
 — Le P. Vautier, Jésuite, accompagnant une batterie pendant la bataille de Pont-Moyelles, animant et retenant par ses exhortations les artilleurs prêts à quitter la position.
 — Le P. de Rochebonne, Jésuite, frappé d'un coup de sabre et fait prisonnier sous Orléans, pendant qu'il ramassait un blessé, puis s'évadant et allant mourir au Mans, parmi les soldats variolux qu'il soigne.
 — Le P. Alexis Clerc, Jésuite, ancien lieutenant de vaisseau, courant parmi les blessés dans les combats de Champigny et de Bagnoux.
 — Le P. M..., Jésuite, franchissant les lignes allemandes et allant à Tours informer M. de Freycinet des positions occupées par l'ennemi autour de Paris.
 — Le P. Noury, Jésuite, traversant les lignes prussiennes pour aller renseigner la délégation de Tours sur les positions occupées par l'ennemi autour de Versailles.
 — Le P. X..., Jésuite, aumônier du 3^e bataillon des mobiles de la Seine, se joignant aux mobiles de Seine-et-Marne pour marcher au feu dans le combat de Buzenval; blessé; mis à l'ordre du jour de l'armée.
 — L. P. de Bengy, Jésuite, qui en Crimée s'attirait, par son courage, les éloges du général Canrobert, et qui, pendant le siège de Paris, montra tant d'intrépidité au premier rang, dans les combats de Châtillon et de l'Hay.
 — Le P. Tanguy, Jésuite, ramenant au feu une compagnie de mobiles qui se débandaient et enlevant avec eux un poste prussien; blessé deux fois en vingt jours; mort des souffrances endurées pendant la guerre.

Une lettre de M. de Bismark.

La Post du 2 avril publie la correspondance suivante, qui a été échangée entre M. de Bühler et le prince de Bismark:

Lettre de M. de Bühler.

Berlin, 29 février 1880.

« Excellence, veuillez ne pas accueillir avec déplaisir la proposition ci-jointe, qui est peut-être inopportune, politiquement parlant, mais qui émane d'un sentiment philanthropique. Sur le champ de bataille de Gravelotte, où je me trouvais à côté de Votre Excellence, au milieu de cadavres, je jurai de contribuer, dans toute la mesure de mes efforts, à empêcher le fléau de la guerre.
 » Puisse Votre Excellence avoir éprouvé à ce moment une impression semblable et avoir conçu des résolutions magnanimes conformes à l'intérêt de l'humanité.
 » Veuillez agréer, etc.
 » Signé: VON BÜHLER,
 » Député d'Ohringen. »

Réponse du prince de Bismark.

Berlin, 2 mars 1880.

« Je vous remercie bien sincèrement de la communication de votre proposition de désarmement. Je suis malheureusement si absorbé par les travaux pratiques et pressants du moment, que je ne puis m'occuper de la possibilité d'un avenir que, je le crains, nous ne verrons ni l'un ni l'autre. Ce n'est que lorsque vous aurez réussi à gagner nos voisins à nos plans, que le chancelier de l'empire allemand — moi ou un autre — pourrai, au nom de notre patrie qui est constamment sur la défensive, assumer la responsabilité d'une initiative de cette nature. Mais je crains qu'alors même le contrôle réciproque des nations sur les armements de leurs voisins ne demeure difficile et incertain, et qu'il ne soit difficile de constituer un aéropage capable de l'exercer d'une manière efficace.
 » Signé: VON BISMARCK. »

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux chefs de corps une circulaire relative aux grades à conférer aux engagés conditionnels de l'appel 1874-1875, convoqués en 1880 en qualité de réservistes.
 Cette circulaire porte que le grade de sergent ou de maréchal-des-logis sera conféré, dès leur arrivée au corps, aux anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu la note très-bien à l'expiration de leur année de ser-

vice, et se trouvant, à ce titre, au moment de leur passage dans la réserve, susceptibles de concourir pour l'emploi de sous-lieutenant de réserve, n'ont pu, pour un motif quelconque, étranger toutefois à des considérations d'honorabilité personnelle, être mis en possession de cet emploi.
 Que le grade de sous-officier sera également conféré, mais dans le cours de la période d'instruction, à ceux des anciens engagés conditionnels pourvus d'emplois de caporaux ou brigadiers qui satisfieront à toutes les conditions d'aptitude nécessaires.
 Enfin, qu'on nommera caporaux ou brigadiers à la même époque les anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu à leurs examens de fin d'année la note bien ou la note moyenne équivalente, seront jugés aptes à remplir ces emplois.

Le ministre de la guerre s'est rendu à Saint-Maixent, dans les Deux-Sèvres, pour s'occuper de la création dans cette ville d'une Ecole de sous-officiers.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Joseph Gilbert, de Varrains, élève de l'Institution Saint-Louis de Saumur, vient de subir avec succès, devant la faculté de Poitiers, les examens du baccalauréat ès-sciences complet. M. Joseph Gilbert avait précédemment été reçu bachelier ès-lettres au mois d'août dernier.

Au commencement de cette semaine, un jeune homme de 18 ans, M. Julien Chauvieu, de Paris, employé dans une maison de commerce de notre ville, a été victime d'un grave accident. Il était occupé à ranger le long d'un mur des plaques de fonte qui, mal assujetties, tombèrent sur lui et le renversèrent en lui brisant la jambe.

Malgré les soins dont il a été entouré, ce jeune homme a succombé hier matin, des suites de ses blessures.

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui, à 2 heures. Après la cérémonie funèbre à l'église Saint-Pierre, le convoi se rendra à la gare d'Orléans, d'où le corps sera transporté à Paris pour être inhumé au cimetière du Père-Lachaise.

Dans sa dernière session, le Conseil général de Maine-et-Loire a adopté les vœux suivants, qui ont pour nous un certain intérêt:

1^o Que les tarifs des chemins de fer de l'État soient réduits et ne dépassent pas ceux des grandes Compagnies, et que des billets d'aller et retour à prix réduits et basés sur la distance réelle, soient accordés entre Martigné et Saumur les jours de marché de Saumur.

Ce vœu est signé de MM. Gigot, Bineau, Bury, Peton, Abellard, Bruas, Mayaud.

2^o Vœu pour qu'il y ait concordance entre les trains des lignes de Montreuil-Bellay à Angers, et de Montreuil à Saumur, de façon que les communications soient établies directement entre Saumur et Doué.

Ce vœu est signé de MM. Bineau, Peton, Guibourd, Mayaud, Richou, Bruas, Bury, Gigot, de Soland, Grignon, Abellard, Chevalier, Grimoux.

Mercredi 28 avril, à Niort, il sera procédé à l'adjudication par voie de soumissions cachetées, au rabais, sur un seul concours, des travaux à exécuter sur la ligne du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, avec embranchement sur Moncontour.

Le montant des travaux du huitième lot s'élève à la somme de 1,400,000 fr.

Un très-grave accident est arrivé, dimanche dernier, sur la route d'Angers à Sablé, près du bourg de Briollay. Le sieur Buineau, messager à Daumeray, a été trouvé écrasé sous sa charrettelourde chargée. On ne sait ni à quel moment, ni comment l'accident est arrivé.

VILLE DU MANS.

Nous recevons, de la Mairie du Mans, le programme suivant des fêtes qui auront lieu, dans cette ville, à partir du 15 mai jusqu'au 12 juillet:

Exposition des Beaux-Arts et de l'Industrie, du samedi 15 mai au lundi 12 juillet.
 Exposition d'horticulture, du samedi 5 au dimanche 13 juin.

Concours régional agricole, du samedi 5 au lundi 14 juin.
 Concours hippique, du mercredi 9 au dimanche 13 juin.
 Courses de chevaux, les jeudi 10 et samedi 12 juin.
 Courses de vélocipèdes, les dimanche 30 et lundi 31 mai.
 Grande fête vénitienne, le dimanche 30 mai.
 Distribution des récompenses du concours régional et Banquet, le dimanche 13 juin. — Illumination générale des quais.
 Grand carrousel, le dimanche 20 juin.
 Grand concours international d'orphéons, de musiques d'harmonie et de fanfares, les 27 et 28 juin.
 Grand festival, le 27 juin. — Illumination du Quinconce à la lumière électrique.
 Grand concert à la halle aux toiles, le 3 juillet.
 Concert populaire, le 4 juillet.
 Grande cavalcade historique, le dimanche 11 juillet.
 Distribution des récompenses de l'Exposition industrielle. — Grand feu d'artifice.
 Fêtes diverses. — Retraites aux flambeaux tous les samedis. Jeux publics. Ascensions aérostatiques. Ballons grotesques. Concours d'illuminations. Concerts au Quinconce et au Jardin d'horticulture. Représentations gratuites au Théâtre. Illuminations des différents quartiers de la ville. Fêtes sur l'eau. Joûtes. Courses en char, etc., etc.
 Une affiche spéciale indiquera le programme des fêtes de la semaine.

M. Louis de Kerjégu, député du Finistère, et frère de M. l'amiral de Kerjégu, sénateur, qu'il suit à très-peu de jours de distance dans la tombe, est mort subitement avant-hier matin dans la salle d'attente de la gare de Brest, au moment où il se disposait à retourner à Paris.

M. Ratier, député et maire de Lorient, est décédé mercredi matin, à Lorient.

Faits divers.

Le Bureau météorologique du New-York Herald annonce qu'une perturbation, dont l'énergie ira en augmentant, traverse l'Atlantique et atteindra les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre le 15 et le 17 avril.

Elle sera accompagnée de pluies et de forts vents ou bourrasques du sud-est inturnant au nord-ouest.

Lundi 12 avril, deux ingénieurs russes ont adressé à l'Académie des sciences, l'un, la description d'une nouvelle lampe électrique qui paraît être une addition très-améliorée du brûleur Edison qui, il y a quelques mois, fit tant de bruit en Europe. Cette nouvelle lampe doit, d'après la description sommaire qui a été faite, apporter une grande amélioration dans l'emploi de l'électricité comme éclairage public.

L'autre ingénieur russe a présenté un mémoire sur un mode également nouveau pour transformer le mouvement en électricité, et réciproquement l'électricité en mouvement.

C'est un problème tant cherché depuis longtemps et que des expériences tentées dans le département de la Marne n'ont qu'imparfaitement résolu. La théorie de l'ingénieur russe permet de croire qu'il est dans le vrai et que son application industrielle est des plus praticables; car le travail accompli doit, par ce système, être en rapport avec le travail dépensé.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, le 15 avril.
 Nos fonds publics restés fermes jusqu'à 2 heures ont ensuite un peu reculé. Le 5 0/0 est tombé de 119.30 à 119.15. On s'est inquiété, à tort selon nous, de la diminution de l'encaisse métallique constatée par le bilan de la Banque, c'est la conséquence du retrait de monnaies italiennes d'argent qui rentrent en Italie. Il n'y a pas à s'en occuper.
 La réponse des primes de quinzaine s'est faite sans discussion; les primes sont levées en général. Les Sociétés de crédit sont assez calmes, sauf le Foncier qui monte à 1,205. On dit que cet établissement est chargé de la conversion de la dette de la ville de Rouen; de plus, son portefeuille acquiert une amélioration sensible du fait de la hausse des obligations égyptiennes de la Daira.
 Les obligations foncières communales sont fort recherchées par le public qui les trouve aux guichets du Foncier à Paris et chez les receveurs généraux en province au prix de 485. On sait que le type est celui des obligations communales de l'emprunt de 1879.
 L'action nouvelle de la Société générale française de Crédit est demandée à 725. On annonce l'émission d'actions de la Société des Immeubles de Paris que nous discuterons en temps et lieu, comme elle le mérite.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 11, Cloître Saint-Honoré, à Paris). Sommaire

du 14^e fascicule consacré au département des Landes:
 TEXTE: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description de ses villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques générale et morale.
 GRAVURES: Vue de Mont-de-Marsan. — Habitants des Landes. — Fontaine d'eau chaude à Dax. — Eglise de Saint-Sever. — Carte colorée du département, la plus complète à ce jour, etc., etc.
 Le fascicule du département, 75 centimes.

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE

L'Hypothèque Foncière a été constituée par l'assemblée du 5 juin 1879; six semaines après, l'organisation était complète, des agents actifs et dévoués étaient installés dans tous les départements, et un service d'inspecteurs généraux très-compétents imprimait aux opérations de la Société une impulsion décisive.
 Grâce aux efforts intelligents et éclairés du Conseil d'administration, l'exercice qui a commencé le 1^{er} août pour clôturer le 31 décembre, a donné d'excellents résultats, ce qui a permis à l'assemblée générale de distribuer un dividende de 8,37 par action libérée de 125 fr., et cela pour un exercice qui n'a duré que cinq mois. Ajoutons qu'une somme importante a été portée à la réserve statutaire, en plus d'une autre allocation à une réserve spéciale pour éteindre les frais de premier établissement.

Le dividende distribué pour les cinq mois d'exercice représente un revenu de 16 0/0 par an sur le capital versé.

Ce résultat brillant prouve d'une manière évidente tout l'avenir réservé à cette institution.

On sait que cette Société a été créée dans le but d'appliquer le système de l'assurance au prêt hypothécaire et à la location des immeubles. Or, la dette hypothécaire en France s'élève à 14 milliards de francs, et, en déduisant le chiffre des hypothèques légales, il reste encore plus de 10 milliards de francs d'hypothèques conventionnelles. On voit que l'Hypothèque Foncière a un vaste champ à exploiter, et il lui suffirait d'assurer un milliard seulement de prêts hypothécaires pour obtenir un revenu annuel de deux millions et demi de francs. On sait que cette Société est autorisée, par ses statuts, à pratiquer directement des prêts hypothécaires par ouverture de crédit, et à émettre, en représentation de ses avances, des Bons hypothécaires 5 0/0 qui sont une valeur de tout repos. De plus, l'assurance des loyers, tant à Paris que dans les départements, fournira également un appoint important dans les bénéfices de la Société.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, dès à présent, le capital social est insuffisant pour faire face au développement rapide des opérations sociales, et que le Conseil d'administration, usant du droit que lui confère l'article 8 des statuts, a décidé l'émission immédiate de deux nouvelles séries de 5,000 actions chacune.

Cette opération aura lieu le 25 courant; les nouveaux titres seront émis à 725 fr., taux normal des actions anciennes; cette prime de 225 fr. est justifiée par la progression rapide des affaires de la Société, par l'importance des bénéfices acquis pendant un exercice de cinq mois, pour ainsi dire pendant la période d'installation, et enfin par le brillant avenir qui attend cette utile et féconde institution.

Ajoutons que l'Hypothèque Foncière fait elle-même son émission, pour n'avoir pas à payer d'énormes commissions à une maison de banque. La prime de 225 francs sera portée au fonds de réserve au bénéfice de la Société, et viendra augmenter d'autant l'actif des actionnaires et les garanties des assurés.

Cette manière de procéder, si intelligente et si correcte, ne peut qu'inspirer de vives sympathies aux emprunteurs hypothécaires et aux capitaux disponibles. On nous assure, du reste, que, sans attendre la date de l'émission, fixée au 25 avril, des demandes nombreuses arrivent déjà par correspondance au siège de l'Hypothèque Foncière, en son hôtel, 40, rue Laffitte, à Paris, ou à ses représentants dans tous les départements. En présence d'un pareil empressement de la part de l'épargne, on peut dès à présent compter que cette souscription obtiendra un grand et légitime succès.

Gratis et Franco
 SUR SIMPLE DEMANDE ADRESSÉE A LA
MAISON DU PONT-NEUF
 Rue du Pont-Neuf, PARIS
 On reçoit le superbe Album-Catalogue avec la belle collection des gravures de Modes pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants et le moyen de prendre soi-même les mesures.
 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE
Printemps-Eté 1880

L'ELBEUF Vêtement complet, riche draperie nouveauté. 29 fr.	PARDESSUS drapons mérinos double entièrement alpaga. 15 fr.
HABILLEMENT complet drap noir Sedan. 35 fr.	VÊTEMENT complet, coutil fantaisie. 9 fr. 75
COMMUNION Costume complet, drap fin. 12 fr. 75	ENFANTS Costume complet, drap nouveauté. 5 fr. 75

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.
 Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.
 ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA
Maison du PONT-NEUF, Paris
 LA MAISON
N'A PAS DE SUCCURSALE

Lisez le **GUIDE FINANCIER**, Bulletin des opérations de Bourse adressé GRATUITEMENT pendant un an à toutes les personnes qui en font la demande.

Il donne la physionomie du marché, le cours exact des valeurs non cotées. Il est le guide indispensable de tous les porteurs de titres.

Ecrire 49, rue Drouot, Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purgés et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guéri à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PÉCYLET, instituteur à Chey-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GORDRAND; BESSON, successeur de TExier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			
1 35 soir.	4 50 soir.	10 h. 45 matin.	
4 55 —			
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
	A MONTEUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 45 matin.	
10 45 —	3 35 soir.	4 15 soir.	
12 15 soir.	5 14 —	6 35 —	
6 45 —	10 32 —	11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	83 25		25	Crédit Foncier colonial	452 50			Canal de Suez	950	5	
3 % amortissable	84 85		40	Crédit Foncier, act. 500 f.	1200	15		Crédit Mobilier esp.			
4 1/2 %	113 30	05		Obligations foncières 1877	368			Société autrichienne	595		
5 %	118 90		25	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	730	10		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	545			Crédit Mobilier	695			Orléans	383 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	542			Crédit Foncier d'Autriche	770			Paris-Lyon-Méditerranée	384 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	50		Est	730		12 50	Est	384		
— 1865, 4 %	522 50		50	Paris-Lyon-Méditerranée	1975			Nord	390 50		
— 1869, 3 %	465		1	Midi	937 50	7 50		Ouest	384		
— 1871, 3 %	398 40	1 80		Nord	1570	5		Midi	383 50		
— 1875, 4 %	512		3	Orléans	1173 50		2 50	Paris (Grande Ceinture)	385		
— 1876, 4 %	514		1	Ouest	772 50		3 50	Paris-Bourbonnais	383 75		
Banque de France	3805			Compagnie parisienne du Gaz	1365			Canal de Suez	568		
Comptoir d'escompte	880		1 25	C. gén. Transatlantique	615						
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin.	express-poste (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
6 — 45 —	—
8 — 56 —	—
1 — 25 —	soir, omnibus.
3 — 32 —	—
7 — 15 —	express, omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 36 minutes du matin.	direct-mixte omnibus.
8 — 31 —	express.
9 — 40 —	—
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	omnibus-mixte, express-poste.
10 — 28 —	—

Le train partant d'Angers à 5 h. 55 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

SAISON D'ÉTÉ

SEULE MAISON SPÉCIALE DE VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

Fondée en 1846

A LA BELLE JARDINIÈRE

Rue d'Orléans, 26, à Saumur

VÊTEMENTS SUR MESURE FAITS A PARIS

HABILLEMENTS COMPLETS pour MARIAGES

Prix Fixe.

COSTUMES

De Première Communion et POUR ENFANTS

Prix Fixe.

Comme les années précédentes, la BELLE JARDINIÈRE vient, au commencement de cette saison, vous annoncer que tous ses assortiments sont au grand complet.

Vous trouverez dans ses magasins un choix considérable de Vêtements dans tous les genres et de tous les prix possibles; leur exécution parfaite, leur coupe irréprochable et du meilleur goût lui permet de rivaliser avec les premières maisons de Paris.

Les **ÉTOFFES** ne laissent, non plus, rien à désirer, comme qualité et comme haute nouveauté; elles peuvent soutenir la comparaison avec celles fournies par les tailleurs les plus renommés.

Les **COSTUMES D'ENFANTS** ont été cette année l'objet de tous les soins, aussi peut-elle en offrir un choix très-varié dans les modèles les plus nouveaux.

CONFECTION SUR MESURE de toutes espèces de vêtements dans le plus bref délai.

Etude de M. GASNIER, notaire à Angers, successeur de M. LORRIL DE BARRY.

A VENDRE

OU A LOUER Pour entrer en jouissance le 24 juin 1880,

LE

VASTE ET BEL ÉTABLISSEMENT SITUÉ À ANGERS, OÙ EXISTE L'ÉCOLE DE DRESSAGE

On vendrait également, dans des conditions avantageuses, tout le matériel servant à l'exploitation de cette école.

S'adresser à M. GASNIER, notaire.

M. LORRAIN, marchand de modes à Saumur, demande de suite un apprenti. (173)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

GRANDE MAISON

Propre au commerce en gros ou pour habitation bourgeoise,

Située quai de Limoges, n° 31.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n° 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHE-REAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M. MÉHOUS, notaire. (103)

BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE 7 et 9, rue Taillout, Paris.

Vente de 3,200 Actions

DE LA

COMPAGNIE URBAINE

DE

VIDANGES ET ENGRAIS

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 2,500,000 FRANCS

Divisé en 5,000 actions de 500 francs entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ch. LALOU, banquier, président de la Société Industrielle et Commerciale, président; Ernest TAILLARD, O *, ingénieur, vice-président;

Frédéric LÉVY, C *, ancien juge au Tribunal de commerce de la Seine, ancien maire du XI^e arrondissement de la ville de Paris;

Jacques PALOTTE, ingénieur, sénateur, administrateur de la Société Française de Matériel agricole;

Alfred POISSON, propriétaire-agriculteur, administrateur de la Société Française de Matériel agricole;

Eugène VATEL, administrateur de l'Union Mobilière.

CES 3,200 ACTIONS SONT MISES EN VENTE au prix de 540 fr.

Payables : 190 fr. en souscrivant; 175 fr. le 15 juillet 1880; 175 fr. le 15 octobre 1880.

Tout versement anticipé bénéficie d'un escompte de 5 0/0 l'an.

La vente est fixée aux

Mardi 20 et Mercredi 21 Avril courant. On peut souscrire dès à présent, soit directement, soit par correspondance, en envoyant mandats, chèques, billets de banque, coupons et titres au cours du jour de la réception PAR LETTRES CHARGÉES.

LES DEMANDES D'ACHAT SONT REÇUES A Saumur, à la Succursale de la BANQUE DE PRÊTS A L'INDUSTRIE, rue Saint-Jean, 29. A Paris, au Siège social de ladite Banque, 7 et 9, rue Taillout.

UN MÉNAGE, sans enfant, un emploi, le mari comme cuisinier, la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.